

Direction générale des services

DECISION
N° 2025 - 11

Prise en application de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Décision du Maire de signer la demande de subvention auprès du Département de l'Eure/banque des territoires dans le cadre du dispositif PVD

Le Maire de la Commune des Andelys,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122.22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 26 mai 2020 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les notions de performance énergétique et environnementale sont au cœur des enjeux municipaux,

Considérant l'état de vétusté des bâtiments communaux et le souhait de la Commune d'investir massivement dans leur réhabilitation et leur amélioration durant les 10 prochaines années,

Considérant la nécessité de réaliser un audit énergétique poussé de nos bâtiments préalablement au lancement de travaux d'importance ;

Considérant que la Ville des Andelys est actuellement lauréate du dispositif PVD, que ce projet rentre totalement dans l'axe 5 de la convention en découlant (Fournir l'accès aux équipements et services publics) et qu'à ce titre un accompagnement financier est envisageable par nos partenaires telle que la banque des territoires.

DECIDE :

ARTICLE 1 : DE SOLLICITER une subvention auprès du Département de l'Eure/banque des territoires dans le cadre du dispositif PVD, d'un montant de 5 050,00 HT pour la réalisation d'études géotechniques et structurelles des bâtiments communaux d'un montant de 16 387,50 € HT.

ARTICLE 2 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte. Un extrait en est affiché à la porte de la mairie.

DIT que Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Eure, Monsieur le Trésorier des Andelys, Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Eure

Fait aux Andelys, le 10/06/2025

Par délégation du Conseil Municipal

Le Maire, Frédéric DUCHÉ

